

Intéressement 2017-2019

Une mise au point factuelle et pragmatique.

Comme nous l'avons indiqué le montant moyen qui sera versé en 2018 reste clairement en deçà de l'intéressement versé en 2015 et 2016. Il nous apparaît judicieux de préciser de façon factuelle et pragmatique certains éléments liés à cet intéressement.

Les critères, soyons factuels.

Cinq critères servent de base au calcul de l'intéressement.

Le critère de performance économique (cash flow généré par les opérations) **n'a pas été atteint.**

Le critère de performance des métiers :

- production d'électricité a été atteint à **70 %**,
- satisfaction clientèle a été atteint à **100 %**.

Le critère de performance sociale (nombre de salariés ayant suivi une formation e-learning relatives à la sécurité et à la santé) a été atteint à **100 %**.

Le critère de performance environnemental et numérique (baisse du nombre d'impression et augmentation du nombre d'heures de réunion via Lync) a été atteint à **100 %**.

Certains indiquent que les organisations syndicales ont signé cet accord d'intéressement calculé selon des critères inatteignables. Cela relève de la pure démagogie, voir de la désinformation.

Les agents jugeront, sur cinq critères :

- **trois critères ont été atteints à 100 %**,
- **un critère a été atteint à 70 %**,
- **un critère n'a pas été atteint.**

Nous regrettons **que la négociation à laquelle ont participé les 4 organisations syndicales** n'ait pas permis de faire bouger les lignes sur le critères économique, cependant celle-ci a permis de prendre en compte les événements exceptionnels pour le critère portant sur la production d'électricité.

Un accord, sinon rien !

Un autre rappel et pas des moindres nous apparaît essentiel au-delà de toute idéologie dogmatique : **s'il n'y a pas de signataires sur l'accord intéressement, il n'y a aucun intéressement.**

Est-ce que le pouvoir d'achat du personnel en sortirait grandi avec 1468 euro (montant moyen) en moins ? Nous ne le pensons pas.

Il n'en demeure pas moins qu'il est injuste de pénaliser les agents pour le critère de performance économique pour lequel ils ne sont en rien responsables. Le Président Levy et le COMEX d'EDF SA doivent réaliser que leur politique sociale ne servira en rien l'entreprise, bien au contraire.

La Direction a lancé une campagne « Parlons énergie », nous lui proposons de lancer une campagne « parlons pouvoir d'achat ». Pour le lancement de cette campagne, FO demande un complément exceptionnel d'intéressement.